

Langues officielles—Loi

Bien que nous ne puissions pas changer ces réalités, nous pouvons, en tant que députés, faire en sorte que le projet de loi C-72 devienne loi. Nous pouvons prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer et élargir la politique, quel que soit le sort réservé à l'article 2 du projet de loi. Au fur et à mesure que nous renforcerons le bilinguisme officiel au Canada et que nous rassurerons la majorité au Québec, nous verrons peut-être arriver le jour, très proche je l'espère, où la majorité ne jugera plus nécessaire d'imposer des restrictions sur l'usage de l'anglais dans la province du Québec, où le français s'épanouira là-bas et dans un très grand nombre de régions du Canada, loin des limites de la région de la Capitale nationale.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il y a dans le projet de loi un article très simple qui devrait permettre d'apaiser les craintes relatives à l'emploi dans la Fonction publique qu'ont exprimées bon nombre des détracteurs de la politique et du projet de loi. Il est clairement indiqué dans le projet de loi que le gouvernement s'engage à assurer la participation équitable des deux groupes linguistiques à ses institutions. Il ne s'agit là non pas d'un principe de droit qui relève de la théorie, mais d'une réalité. En cherchant à faire en sorte que le quart de son personnel soit francophone, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) tente tout simplement de refléter la réalité. Seule la réelle égalité d'accès à l'emploi garantie par le gouvernement aux groupes visés, qui fait place à la diversité ethnoculturelle du pays, permettra d'obtenir une participation équitable des deux communautés linguistiques. L'article 39 du projet de loi C-72 nous garantit le maintien de la proportionnalité.

Après avoir donné ces dernières assurances aux anglophones du pays, auxquels je m'adresse en particulier étant donné mes origines et mon expérience ainsi que la connaissance que j'ai de leurs préoccupations, je les invite tous à appuyer sans réserve, avec moi, le projet de loi C-72.

M. le Président: Quelqu'un a-t-il des questions ou des commentaires?

M. McCain: Monsieur le Président, je serai bref. Je désire établir sans équivoque, devant tous les membres de cette Chambre et devant tous mes concitoyens, que j'ai appuyé la cause du bilinguisme, position qui m'a d'ailleurs coûté ma circonscription et presque mon siège. Je crois donc avoir prouvé par mes faits et gestes mon dévouement à cette cause. L'on ne saurait me percevoir comme étant opposé au bilinguisme de fait au sein du gouvernement du Canada. Que tous les intéressés se le tiennent pour dit!

Cela fait, j'aimerais adresser mes compliments à ceux qui ont eu le courage de leurs convictions et qui ont adopté une position contraire à la mienne, comme le député de Charlevoix (M. Hamelin) et ses confrères. Je les félicite des principes qu'ils ont épousés. Il faut pouvoir admettre des valeurs différentes des siennes. Je ne m'en prends pas au bilinguisme, mais plutôt à la façon dont il est appliqué qui nuit aux Canadiens unilingues, quelle que soit leur langue. Comprenons-nous bien. Je ne m'inscris pas en faux contre mon premier ministre (M. Mulroney) ni contre mon parti. Je suis d'accord avec le principe qui, à mon avis, transcende certaines obligations que l'on a en tant que membre d'un parti. Ce gouvernement a un bon dossier, peut-être le meilleur des 25 dernières années. Qu'on ne se méprenne pas quant à ma loyauté.

Cependant, je veux que les Canadiens unilingues puissent recevoir les services fédéraux dans la langue de leur choix, qu'ils vivent à Chicoutimi ou à St. Stephen, qu'ils puissent faire affaires avec le gouvernement du Canada dans leur propre langue, que les bureaux fédéraux aient la compétence linguistique voulue. Cependant, il ne faudrait pas que cela se fasse aux frais de Canadiens unilingues de talent qui souhaiteraient recevoir une instruction que n'offre pas ce projet de loi.

• (1250)

Je tiens à féliciter le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) pour son discours clair et rassurant. Il a donné aux Canadiens l'assurance que la loi serait appliquée de façon équitable. Je crains toutefois que les scientifiques et les spécialistes, quel que soit leur domaine, se voient refuser des emplois au sein de la fonction publique pour des raisons linguistiques.

J'ai moi-même eu beaucoup plus de mal que n'importe qui à apprendre la langue et je plains ceux qui sont dans l'impasse parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion de suivre des cours de langue ou n'ont pu le faire.

J'aimerais avoir la certitude qu'il y aura des débouchés dans tous les domaines au Canada pour les personnes unilingues. Ma position ne diminue en rien mon appui à l'égard de mon collègue ou du premier ministre.

[Français]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Je suis prêt à dire que je ne doute pas de la sincérité de l'honorable député qui vient de prendre la parole, sauf que je crois que plusieurs d'entre eux ne comprennent pas exactement le but, l'objet de ce projet de loi. Je sais qu'il y a dans le Canada anglais bien des anglophones. Je l'ai dit, et je vais le dire, sans essayer de choquer personne. Il y a dans le Canada, surtout dans le Canada anglais, il y en a plusieurs qui disent: On vous aime bien, les Canadiens français...

[Traduction]

Comme je l'ai dit, je suis Canadien français et cette expression est intraduisible.

[Français]

Il y des Canadiens de langue anglaise qui aiment bien les Canadiens français, mais, comme je l'ai déjà dit, à genoux si possible! Mais cela n'existerait pas. Cela n'est pas possible, et cela, nous ne l'accepterons pas. C'est cela qu'il faut comprendre. C'est cela que les gens qui sont dehors actuellement, au moment où nous parlons, c'est cela que ces gens ne comprennent pas. C'est que nous voulons bien être chez nous... Nous voulons être nous-mêmes. Ça n'enlève rien aux autres qui ont aussi le droit d'être eux-mêmes. C'est cela qu'il faut comprendre, et c'est cela qui est l'objet de ce projet de loi, la continuation de tout ce que nous avons connu. Et en dernier lieu, je désire remercier celui qui s'est toujours si bien préoccupé pour nous, je pense qu'il conviendrait que nous lui rendions hommage, c'est notre collègue qui depuis toujours...

M. le Président: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme), mais son temps de parole est écoulé. Par conséquent, à moins du consentement unanime pour poursuivre le débat, il est de mon devoir, puisqu'il est maintenant 12 h 42, conformément à l'ordre adopté le lundi 4 juillet 1988, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur le champ, toute question nécessaire